- 25. Nous envisagerons de renforcer les programmes internationaux et les institutions et législations internationales existantes en prévision de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement prévue pour 1992, en tenant compte, notamment, des conclusions de la réunion de Sienne sur le droit international de l'environnement.
- 26. Nous sommes conscients qu'il sera nécessaire d'évaluer les progrès réalisés dans le suivi de la Conférence de Bergen et dans l'application, au niveau de notre région, des conclusions de la Conférence de 1992 et nous recommandons que soit convoquée une réunion de haut niveau des pays de la région de la CEE, en coopération étroite avec des organisations non gouvernementales et avec la CEE.
- 27. Nous invitons la CEE à établir un rapport sur la Conférence de Bergen à titre de contribution à la Conférence de 1992 sur l'environnement et le développement.
- 28. Nous prions instamment les gouvernements et autres intéressés de verser des contributions généreuses au fonds bénévole créé pour aider les pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux, à participer pleinement et efficacement à la Conférence de 1992 et à ses préparatifs.
- 29. Nous recommandons vivement que l'expérience acquise à l'occasion de la préparation et du déroulement de la Conférence de Bergen en ce qui concerne la pleine participation des organisations non gouvernementales soit mise à profit par les autres commissions régionales de l'ONU et par le Comité préparatoire de la Conférence de 1992 sur l'environnement et le développement et, à cet égard, nous accueillons avec satisfaction l'organisation d'une réunion des ONG à Paris, en 1991, afin de préparer leur participation à la Conférence de 1992.